



Centrale/Information	031 666 11 11	Muri près Berne	031 954 46 10
E-mail	bcbe@bcbe.ch	Mürren	033 855 20 76
Internet	www.bcbe.ch	La Neuveville	032 752 35 23
Fax	031 666 60 40	Nidau	032 331 82 51
CantoPhone/CantoMobile/ CantoFax	0848 868 666	Niederbipp	032 633 23 44
		Oberdiessbach	031 771 05 97
		Oberhofen	033 251 03 10
<b>Sièges</b>		Oensingen	062 956 65 74
Aarberg	032 392 42 14	Oey	033 681 80 12
Aarwangen	062 916 27 90	Orpund	032 355 22 22
Adelboden	033 673 71 71	Ostermundigen	031 939 46 60
Anet	032 313 77 20	Perles	032 372 15 30
Balsthal	062 391 94 70	Rapperswil	031 879 12 22
Beatenberg	033 841 14 44	Reconvilier	032 481 42 33
Belp	031 812 45 40	Roggwil	062 929 28 88
Berne-Breitenrain	031 348 45 00	Saint-Imier	032 942 34 23
Berne-Bubenberplatz	031 666 11 11	Schönried	033 744 52 11
Berne-Bümpliz	031 994 45 30	Schüpfen	031 879 22 82
Berne-Eigerplatz	031 376 45 10	Schwarzenburg	031 732 46 20
Berne-Hôpital de l'Ile	031 398 45 20	Seftigen	033 345 34 26
Berne-Place Fédérale	031 666 11 11	Sigriswil	033 251 03 10
Berne-Vieille ville	031 318 49 10	Soleure	032 626 31 40
Berthoud	034 428 41 11	Soleure Private banking	032 621 09 88
Bienne	032 327 47 47	Spiez	033 655 55 55
Bienne-Boujean	032 342 42 56	Steffisburg	033 437 54 12
Bolligen	031 918 45 50	Sumiswald-Grünen	034 431 51 35
Brienz	033 951 20 53	Täuffelen	032 327 43 47
Büren / Aar	032 351 57 57	Tavannes	032 481 23 40
Corgémont	032 489 25 15	Thoune-Bahnhofstrasse	033 227 11 11
Egerkingen	062 956 65 74	Thoune-Marktgasse	033 221 54 60
Frutigen	033 672 39 44	Thoune-Sud, Centre MMM	033 227 11 11
Granges	032 653 44 70	Tramelan	032 486 88 10
Grindelwald	033 854 13 31	Unterseen	033 823 71 60
Grosshöchstetten	031 711 24 25	Utzenstorf	032 665 46 44
Gstaad	033 748 74 44	Wabern	031 964 46 30
Gunten	033 251 03 10	Wangen / Aar	032 631 27 77
Hägendorf	062 216 93 88	Wangen / Olten	062 956 65 74
Härkingen	062 956 65 74	Wattenwil	033 356 16 55
Hasliberg Wasserwendi	033 971 33 45	Wengen	033 855 12 18
Herzogenbuchsee	062 956 65 11	Wiedlisbach	032 636 10 70
Hünibach	033 251 03 10	Wimmis	033 657 26 26
Huttwil	062 959 92 50	Worb	031 832 46 40
Interlaken	033 826 61 31	Zollbrück	034 496 81 08
Ittigen	031 918 45 60	Zollkofen	031 914 46 50
Jegenstorf	031 760 49 50		
Kandersteg	033 675 15 48	<b>Banque virtuelle BEKB   BCBE net</b>	
Kirchberg-Alchenflüh	034 445 58 11	Téléphone	031 666 12 60
Köniz	031 974 45 70	Fax	031 666 12 55
Konolfingen	031 791 02 47	E-mail	bcbenet@bcbenet.ch
Koppigen	034 413 03 03	Internet	www.bcbenet.ch
Langenthal	062 916 25 25		
Langnau / Emmental	034 408 30 30	<b>De plus, Bancomats à:</b>	
Laupen	031 748 45 90	Berne-Liebfeld, Schwarzenburgstrasse 160	
Lenk / Simmental	033 733 18 14	Bienne-Mâche, Poststrasse 17	
Longeau	032 653 84 50	Ittigen, restoroute Grauholz	
Lyss	032 387 85 11	Langenthal, gare CFF	
Malleray	032 492 18 10	Ostermundigen, Centre MM	
Meiringen	033 971 36 16	Soleure, Hauptgasse 14	
Merligen	033 251 03 10	Spiez, Centre MM	
Moutier	032 494 62 00		
Münsingen	031 722 46 00		

## Opérations sur titres: nos prix

Valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012

# Titres



## Sommaire

### 1. Courtages et commissions sur opérations boursières et d'émission

<b>1.1</b>	<b>Courtages sur opérations en Suisse</b>	<b>4</b>
<b>1.2</b>	<b>Courtages sur opérations à l'étranger</b>	<b>6</b>
<b>1.3</b>	<b>Courtages sur papiers du marché monétaire</b>	<b>7</b>
<b>1.4</b>	<b>Commissions pour fonds Swisscanto</b>	<b>7</b>
<b>1.5</b>	<b>Courtages sur opérations Eurex</b>	<b>11</b>
<b>1.6</b>	<b>Courtages sur opérations en Traded Options and Financial Futures à l'étranger</b>	<b>12</b>
<b>1.7</b>	<b>Couverture de marges pour opérations Eurex et Traded Options and Financial Futures à l'étranger</b>	<b>12</b>

### 2. Droits de garde

<b>2.1</b>	<b>Tarif de base</b>	<b>13</b>
<b>2.2</b>	<b>Tarif par position</b>	<b>13</b>
<b>2.3</b>	<b>Tarif pour clients dont la correspondance demeure à la banque</b>	<b>14</b>
<b>2.4</b>	<b>Tarifs spéciaux</b>	<b>14</b>

### 3. Commissions d'encaissement

<b>3.1</b>	<b>Commissions d'encaissement sur coupons et titres en monnaies étrangères</b>	<b>15</b>
<b>3.2</b>	<b>livrets d'épargne d'autres banques</b>	<b>15</b>
<b>3.3</b>	<b>remise de coupons avec dividendes en nature et cartes gratuites</b>	<b>15</b>

#### 4. Conseils fiscaux et de financement, travaux de planification financière

<b>4.1</b>	<b>Déclaration d'impôt simple</b>	16
<b>4.2</b>	<b>Etat des titres avec valeur fiscale</b>	16
<b>4.3</b>	<b>Successions</b>	17
<b>4.4</b>	<b>Demande de rétrocession ou de libération d'impôts</b>	17

#### 5. Frais de dossier

	<b>pour l'établissement de cartes d'accès aux assemblées générales</b>	17
--	--	----

#### 6. Livraison de titres

<b>6.1</b>	<b>Entrée de titres dans un dépôt</b>	17
<b>6.2</b>	<b>Sortie de titres d'un dépôt</b>	18
<b>6.3</b>	<b>Livraison contre paiement</b>	18
<b>6.4</b>	<b>Transfert de propriété de titres nominatifs</b>	18

#### 7. Frais

<b>7.1</b>	<b>pour mandats de gestion «Standard» pour mandats de gestion «Forfait»</b>	19
<b>7.2</b>	<b>pour restrictions apportées aux mandats de gestion</b>	20
<b>7.3</b>	<b>pour ordres de réinvestissement</b>	20
<b>7.4</b>	<b>pour relevés spéciaux de valeurs patrimoniales</b>	20

Toute modification demeure réservée

## 1. Courtages et commissions sur opérations boursières et d'émission

### 1.1 Courtages sur opérations en Suisse

1.1.1<sup>1)</sup> Actions suisses et étrangères, bons de participation, bons de jouissance, certificats d'option, fonds d'établissements tiers, warrants et papiers similaires. Les commissions d'émission et frais de tiers sur fonds de tiers et papiers similaires sont répercutées sur la clientèle.

Valeur brute en CHF	Tarif
jusqu'à 25 000	1,1%
jusqu'à 50 000	1,0%
jusqu'à 100 000	0,8%
jusqu'à 150 000	0,6%
jusqu'à 200 000	0,5%
jusqu'à 250 000	0,4%
jusqu'à 500 000	0,3%
jusqu'à 1 mio	0,2%
dès 1 mio	sur demande
Courtage minimum:	CHF 80.–

1.1.2<sup>1)</sup> Produits structurés suisses et étrangers avec lieu de transaction en Suisse

Valeur brute en CHF	Tarif
jusqu'à 25 000	0,9%
jusqu'à 50 000	0,8%
jusqu'à 100 000	0,7%
jusqu'à 150 000	0,5%
jusqu'à 200 000	0,4%
jusqu'à 750 000	0,3%
dès 750 000	sur demande
Courtage minimal:	CHF 80.–

1) A partir de CHF 25 000.–, un barème dégressif est appliqué.

1.1.3<sup>1)</sup> Obligations, euro-obligations négociées à la SIX Swiss Exchange, notes et reconnaissances de dette en francs suisses, obligations de caisse et emprunts en deux monnaies négociés en Suisse.

Cours en CHF	Tarif
jusqu'à 25 000	0,8%
jusqu'à 50 000	0,7%
jusqu'à 100 000	0,6%
jusqu'à 150 000	0,4%
jusqu'à 200 000	0,3%
jusqu'à 750 000	0,2%
dès 750 000	sur demande
Courtage minimum:	CHF 80.–

Cours: plus intérêts courus pour les obligations

1.1.4 Frais d'exécution et émoluments de Bourse SIX Swiss Exchange et Scoach. Les frais d'exécution sont calculés en fonction du montant de la transaction. Selon le genre de titre, elle varie dans une fourchette de 0.025% à 0.150% du montant de la transaction. L'émolument de Bourse est imputé par transaction et varie, selon le genre de titre, de CHF 0.10 à CHF 5.–. Vous trouverez des indications détaillées sur les pages web de SIX Swiss Exchange [www.six-swiss-exchange.com](http://www.six-swiss-exchange.com), resp. de Scoach [www.scoach.ch](http://www.scoach.ch).

1.1.5 Obligations de caisse BEKB | BCBE  
Achat à l'émission gratuit  
Rachats avant terme courtage comme point 1.1.3

1.1.6 Obligations de caisse des autres banques  
Achat à l'émission CHF 80.–  
Rachats avant terme courtage comme point 1.1.3

1) A partir de CHF 25 000.–, un barème dégressif est appliqué.

1.1.7	Tarif spécial pour négoce de droits de souscription, options gratuites et actions nominatives de la BEKB   BCBE. achats/ventes jusqu'à CHF 800.– Exécution	10% du cours gratuite
-------	--	--------------------------

## 1.2 Courtages sur opérations à l'étranger

1.2.1 <sup>1)</sup>	Actions suisses et étrangères, bons de participation, bons de jouissance et certificats d'option, warrants, units et papiers similaires.
---------------------	--

Valeur brute en CHF	Tarif
jusqu'à 25 000	1,7 %
jusqu'à 50 000	1,6 %
jusqu'à 100 000	1,2 %
jusqu'à 150 000	0,9 %
jusqu'à 200 000	0,8 %
jusqu'à 250 000	0,7 %
jusqu'à 500 000	0,4 %
jusqu'à 1 mio	0,25%
dès 1 mio	sur demande
Courtage minimum:	CHF 120.–

1.2.2 <sup>1)</sup>	Produits structurés suisses et étrangers avec lieu de transaction à l'étranger
---------------------	--

Valeur brute en CHF	Tarif
jusqu'à 25 000	1,5%
jusqu'à 50 000	1,4%
jusqu'à 100 000	1,0%
jusqu'à 150 000	0,7%
jusqu'à 200 000	0,4%
jusqu'à 750 000	0,3%
dès 750 000	sur demande
Courtage minimal:	CHF 120.–

1) A partir de CHF 25 000.–, un barème dégressif est appliqué.

1.2.3 <sup>1)</sup>	Obligations en monnaie étrangère (domestic bonds), eurobonds, notes et reconnaissances de dette en monnaie étrangère.
---------------------	---

Valeur brute en CHF	Tarif
jusqu'à 25 000	1,4%
jusqu'à 50 000	1,3%
jusqu'à 100 000	0,9%
jusqu'à 150 000	0,6%
jusqu'à 200 000	0,3%
jusqu'à 750 000	0,2%
dès 750 000	sur demande
Courtage minimum:	CHF 120.–

1.2.4	Courtages sur opérations dans les autres pays étrangers (sans Europe, Amérique du Nord, Japon) Important: les commissions et frais payés à l'étranger (courtage étranger) ainsi que les impôts seront répercutés intégralement.
-------	--

1.2.5	En cas de conclusions hors place boursière principale, au moins CHF 100.– sont perçus en sus du taux de courtage étranger.
-------	--

<b>1.3</b>	<b>Courtages sur papiers du marché monétaire + créances comptables du marché monétaire.</b> De manière générale, CHF 200.– par transaction Treasury bills, CD's (Certificates of Deposit), bankers' acceptances, etc.: 0,4 % de la valeur nominale Courtage minimum: CHF 200.–
------------	--

<b>1.4</b>	<b>Commissions pour fonds Swisscanto</b> Les ordres d'achat et de vente relatifs aux fonds Swisscanto seront décomptés lors d'émission ou de rachat par la direction du fonds.
------------	---

Fonds de prévoyance Swisscanto	
Emission/Reprise	net

1) A partir de CHF 25 000.–, un barème dégressif est appliqué.

1.4.1<sup>2)</sup> Fonds en instruments du marché monétaire Swisscanto  
Le switch à l'intérieur de Swisscanto Money Market Funds est exempt de commission.

Emission/achats		
<b>Contre-valeur en CHF</b>		
		<b>Tarif</b>
jusqu'à	29 999	0,4 %
	30 000 – 49 999	0,3 %
	50 000 – 499 999	0,2 %
	500 000 – 2 999 999	0,1 %
dès	3 000 000	0,05%
Rachat		net

1.4.2<sup>2)</sup> Fonds en obligations Swisscanto  
Le switch à l'intérieur de Swisscanto Bond Funds est exempt de commission.

Emission/achats		
<b>Contre-valeur en CHF</b>		
		<b>Tarif</b>
jusqu'à	99 999	1,0 %
	100 000 – 249 999	0,75%
	250 000 – 499 999	0,5 %
dès	500 000	0,25%
Rachat		net

1.4.3<sup>2)</sup> Fonds en actions Swisscanto

Emission/achats		
<b>Contre-valeur en CHF</b>		
		<b>Tarif</b>
jusqu'à	99 999	1,25%
	100 000 – 249 999	1,0 %
	250 000 – 499 999	0,75%
dès	500 000	0,5 %
Rachat		net

2) Commission minimale CHF 50.-.  
La commission se calcule sans égard à un montant de base.

1.4.4<sup>2)</sup> Swisscanto Emerging Markets Fund, Swisscanto Alternative Invest, Swisscanto Commodity Fund

Emission/achats		
<b>Contre-valeur en CHF</b>		
		<b>Tarif</b>
jusqu'à	249 999	1,5%
	250 000 – 499 999	1,0%
dès	500 000	0,5%
Rachat		net

1.4.5<sup>2)</sup> Fonds de placement stratégique Swisscanto

Income, Yield, Balanced, Growth, Equity, Green Invest, Life Cycle, Valca  
Le switch à l'intérieur de fonds de placement stratégique Swisscanto est soumis à la moitié de la commission.

Emission/achats		
<b>Contre-valeur en CHF</b>		
		<b>Tarif</b>
jusqu'à	249 999	1,5%
dès	250 000	1,0%
Rachat		net

1.4.6<sup>2)</sup> Fonds immobilier Swisscanto

Opérations boursières (achats/ventes)		
<b>Contre-valeur en CHF</b>		
		<b>Tarif</b>
jusqu'à	49 999	0,4%
	50 000 – 249 999	0,3%
	250 000 – 499 999	0,2%
	500 000 – 999 999	0,1%
dès	1 000 000	sur demande

2) Commission minimale CHF 50.-.  
La commission se calcule sans égard à un montant de base.

1.4.7	Plan épargne-fonds BEKB   BCBE	
	Commission à l'émission	1,50% sans minimum
	Commission à l'émission pour les < 25 ans	0,75% sans minimum
	Droits de garde	1,40‰ CHF 25.– p.a. minimum
	Droits de garde pour les < 25 ans	1,40‰ sans minimum
	Plan d'épargne en fonds de la BEKB   BCBE	Epargne 3
	Emission	net
	Droits de garde	néant

1.4.8	Swisscanto Flex Invest (Plan d'épargne au moyen de fonds)	
	Commission d'investissement	1,75%
	Commission d'investissement pour personnes jusqu'à 25 ans	1,00%
	Commission d'administration	0,30%
	minimum CHF 25.– p.a., maximum CHF 350.– p.a. (sans minimum pour les personnes jusqu'à 25 ans)	

#### Indemnités de distribution et autres valeurs pécuniaires en faveur de la BEKB | BCBE

La BEKB | BCBE peut, du fait des prestations assurées par des tiers (gérants de fonds de placement, émetteurs, etc.), prétendre à des remboursements, à des frais, à des commissions, à des rétrocessions, à des réductions ou à d'autres prestations (ci-après dites «rétributions»). La BEKB | BCBE est l'ayant droit des rétributions.

Les montants maximaux des rétributions apparaissent ci-après.

Classe de produit*	Catégorie de produit	Rétribution (en % du volume de placement) sur base annuelle
Fonds	Fonds monétaires	0 jusqu'à 0,45%
	Fonds obligataires, fonds immobilier	0 jusqu'à 0,80%
	Autres fonds de placement**	0 jusqu'à 1,40%
Produits structurés		0 jusqu'à 1,00%***

\* Ces produits sont intégrés en partie aussi dans les mandats de gestion.

\*\* Fonds en actions, fonds d'allocation d'actifs, fonds alternatifs, fonds de fonds.

\*\*\* Rétribution annuelle sur la durée du produit.

Si la BEKB | BCBE devait percevoir des rétributions qu'elle pourrait légalement être tenue – sauf convention contraire – de rétrocéder au client/à la cliente, celui-ci/celle-ci renonce à la rétrocession.

#### 1.5 Courtage sur opérations Eurex

1.5.1	Options	
	<b>Total de la valeur du contrat en CHF</b>	<b>Commission</b>
	jusqu'à 10 000	1,0 % + CHF 60.–
	10 001 – 100 000	0,5 %
	100 001 – 750 000	0,25%
	dès 750 000	sur demande
	Courtage minimum:	CHF 80.–
	Opérations de petite envergure jusqu'à CHF 250.– (seulement closing)	30%, max. CHF 75.–
	Exercice des options avec livraison physique	Conditions de courtage sur opérations boursières
	Exercice des options avec règlement en espèces	Courtage sur options pour la compensation en espèces (combinaison = montant net)
	Exercice des options avec ouverture de futures	Courtage sur futures

1.5.2	Futures	
	<b>Nombre de contrats</b>	<b>Commission par contrat</b>
	1 – 100	CHF 20.–
	101 – 250	CHF 10.–
	dès 251	sur demande
	Courtage minimum:	CHF 100.–
	Exercice Futures avec livraison physique	Conditions de courtage sur opérations boursières
	Exercice Futures avec règlement en espèces	Courtage sur futures

1.5.3	Combinaisons Négociation + exercice	les deux parties: chacune 50% (seulement combinaison Eurex)
-------	-------------------------------------	---

## 1.6 Courtages sur opérations en Traded Options and Financial Futures à l'étranger

1.6.1 Options pour les pays USA/UK/NL; autres pays sur demande.

<u>Nombre de contrats</u>	<u>Commission par contrat</u>
1 – 50	CHF 10.–
51 – 100	CHF 8.–
dès 101	CHF 6.50

Exercice des options:  
voir conditions de courtage sur opérations boursières à l'étranger (page 6).

Exercice des options sur indice:  
Courtage sur option pour compensation au comptant.

Courtage minimum: CHF 140.–

1.6.2 Futures

<u>Nombre de contrats</u>	<u>Commission par contrat</u>
1 – 20	CHF 60.–
21 – 50	CHF 30.–
dès 51	sur demande
Courtage minimum:	CHF 140.–

Exercice: analogue à Eurex

## 1.7 Couverture de marges pour opérations Eurex et Traded Options and Financial Futures à l'étranger

1.7.1 Options  
En complément aux taux Eurex, blocage du montant de base sur le compte financier par client CHF 5 000.–.

1.7.2 Futures

Marge initiale (initial margin) selon spécifications contractuelles Eurex.  
Ce montant doit être bloqué sur un compte spécial Eurex.  
Versement (en complément des taux Eurex) CHF 5 000.–.

Ce versement sur le compte Eurex du client sert, lors d'opérations nouvelles, à couvrir les variations de cours (marge de variation). Dès que la marge initiale ne suffit plus, un nouveau montant complémentaire est exigé.

## 2. Droits de garde

2.1\*)

### Tarif de base

1,7‰ par an de la valeur du dépôt, resp. de la valeur nominale des positions non estimées, au minimum CHF 50.– p.a. et dépôt. S'y ajoutent les droits de garde pour titres déposés à l'extérieur, comptes de métaux précieux compris.  
Les frais de dépôt supplémentaires pour les titres à l'étranger se chiffrent à 1‰.

### Tarif de base réduit

Les titres de participation de notre banque sont exempts de frais. En ce qui concerne les obligations de caisse de notre banque, 0,75‰ (au minimum CHF 25.–) sont prélevés et 1,4‰ (au minimum CHF 50.–) pour les fonds de placement Swisscanto.

Le tarif de base est calculé sur le capital d'investissement, déterminé à partir de plusieurs dates de référence.  
Le débit intervient vers la fin de l'année.  
Le tarif minimal de CHF 50.– p.a. vaut aussi pour les dépôts sans positions

2.2\*)

### Tarif par position

Le tarif par position s'élève à CHF 10.–.  
Ne sont pas grevées de frais, les positions englobant les titres de participation, les obligations de caisse et les obligations de la BEKB | BCBE, les parts de fonds de placement Swisscanto et les actions des entreprises bernoises à caractère régional.

\*) S'y ajoute: 8% de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle ayant son domicile en Suisse ou au Liechtenstein.

### 2.3\*) **Tarif pour clients dont la correspondance demeure à la banque**

Un émolument supplémentaire de CHF 7.50 par position (au minimum CHF 75.– p.a.) est prélevé.

### 2.4 **Tarifs spéciaux**

\*) Un supplément de CHF 600.– p.a. est perçu sur les dépôts numérotés et sous pseudonyme.

\*\*\*) Ce droit est de CHF 50.– par document pour les livrets d'épargne, de dépôt et de placement d'autres banques et de CHF 30.– par document pour les polices d'assurance, les documents, les hypothèques et les enveloppes sans indication de valeur. CHF 30.– sont calculés par cédule hypothécaire déposée.

\*\*) 1,7‰ est calculé sur la valeur déclarée des plis de valeur. CHF 30.– au moins et CHF 75.– au plus sont cependant facturés pour chaque pli de valeur.

Les manteaux (soit les titres sans la feuille de coupons) ou les feuilles de coupons seules sont traités comme des titres à part entière.

\*) Pour des comptes de métaux précieux, les droits de garde s'élèvent à 2,7‰ de la valeur commerciale et à CHF 10.– par position.

\*\*) Pour les dépôts fermés, la taxe s'établit de cas en cas, selon l'espace nécessaire et l'indication de valeur.

\*) Pour les dépôts qui font l'objet d'un traitement particulier ou qui sont assortis de dispositions restrictives afférant au droit de disposer (dépôts de jouissance, en pool, dépôts bloqués ou de cautionnement, dépôts de garantie ou d'actions déposées par les administrateurs, etc.), nous débitons une surtaxe de 30%.

\*) S'il y a conservation séparée, une surtaxe de 30% est prélevée sur les droits de garde débités sur la totalité du dépôt.

\*) S'y ajoute: 8% de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle ayant son domicile en Suisse ou au Liechtenstein.

\*\*) S'y ajoute: 8% de TVA pour l'ensemble de la clientèle.

Les dépôts ouverts ou abrogés au cours de l'année font l'objet des droits suivants:

ouverture au 1 <sup>er</sup> trimestre	75%
ouverture au 2 <sup>ème</sup> trimestre	50%
ouverture au 3 <sup>ème</sup> trimestre	25%
ouverture au 4 <sup>ème</sup> trimestre	gratuit
Pas de tarif minimal lors de l'ouverture au 4 <sup>ème</sup> trimestre	

suppression au 1 <sup>er</sup> trimestre	25%
suppression au 2 <sup>ème</sup> trimestre	50%
suppression au 3 <sup>ème</sup> trimestre	75%
suppression au 4 <sup>ème</sup> trimestre	100%

Les tarifs minima ne font l'objet d'aucune réduction.

### 3. Commissions d'encaissement sur

#### 3.1 **coupons et titres en monnaies étrangères**

\*) Opération de dépôt: Coupons 2,0%, max. CHF 500.–  
Titres 0,2%, min. CHF 10.– max. CHF 500.–

\*\*) Opération de guichet: Coupons 3,5%, min. CHF 40.–  
Titres 0,75%, min. CHF 75.–

La commission d'encaissement est calculée sur le montant brut et vaut également pour les actions étrangères négociées à SIX Swiss Exchange.

#### 3.2\*) **livrets d'épargne d'autres banques**

Charge par livret et ordre CHF 30.–

#### 3.3\*) **remise de coupons avec dividendes en nature et cartes gratuites**

par envoi CHF 10.–

Le débit intervient pour toute l'année avec les droits de garde.

\*) S'y ajoute: 8% de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle ayant son domicile en Suisse ou au Liechtenstein.

\*\*) S'y ajoute: 8% de TVA pour l'ensemble de la clientèle.

#### 4. Conseils fiscaux et de financement, travaux de planification financière

	par heure (planification financière)	CHF 175.–
	par heure (juriste)	CHF 200.– jusqu'à CHF 250.–
	exécution testamentaire	sur demande

<b>4.1*)</b>	<b>Déclaration d'impôt simple</b>	
	par heure	CHF 150.– (min. CHF 175.–)

#### 4.2\*) Etat des titres avec valeur fiscale

4.2.1\*) Titres suisses (soumis à l'impôt anticipé) et titres étrangers (exempts d'impôt anticipé)

Cours par valeur	CHF	3.–
Produit par valeur et année	CHF	5.–

4.2.2\*) Titres étrangers (imposition fiscale forfaitaire/imputation fiscale américaine)

Cours par valeur	CHF	3.–
Produit par valeur et année	CHF	8.50

4.2.3\*) Récapitulation des frais bancaires (annuelle)

Forfaitaire	CHF	10.–
-------------	-----	------

4.2.4\*) Frais minimaux par relevé

	CHF	50.–
--	-----	------

\*) S'y ajoute: 8% de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle ayant son domicile en Suisse ou au Liechtenstein.

#### 4.3\*) Successions

Calcul des intérêts courus et des capitaux au jour de référence

Comptes et avances	
- pour le premier compte	CHF 20.–
- pour chaque compte supplémentaire	CHF 10.–
Dépôts	
- pour le premier dépôt	CHF 50.–
- pour chaque dépôt supplémentaire	CHF 25.–

#### 4.4\*) Demande de rétrocession ou de libération d'impôts étrangers et suisses à la source pour clients suisses et étrangers sur la base de conventions de double imposition

par mandat	CHF 100.–
Frais de surveillance et de traitement	CHF 30.– par client

Les frais de tiers sont répercutés sur la clientèle.

#### 5. Frais de dossier pour l'établissement de cartes d'accès aux assemblées générales

Société CH

	gratuit
--	---------

Pour la répartition des entrées sur plusieurs personnes et les modifications à court terme, CHF 30.– seront facturés par carte d'entrée supplémentaire.

Société étrangère

	CHF 100.–
--	-----------

#### 6. Livraison de titres

##### 6.1 Entrée de titres dans un dépôt

physique au guichet	gratuit
transfert d'une autre banque/autre siège bancaire	gratuit

\*) S'y ajoute: 8% de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle ayant son domicile en Suisse ou au Liechtenstein.

6.2\*)

**Sortie de titres d'un dépôt**

Actions et obligations de la BEKB   BCBE	gratuit
titres physiques au guichet (par valeur)	CHF 150.–
par poste (en complément de chaque pli)	CHF 50.–
Transfert de titres à une autre banque;	
située en Suisse, inclus trésor (par valeur)	CHF 75.–
située à l'étranger	CHF 100.–
Ordres express (par mandat),	CHF 100.–
frais tiers en sus	
Transferts internes de dépôt à dépôt (transfert de	
titres dans un autre dépôt de la BEKB   BCBE ou	CHF 10.–
de BEKB   BCBE net):	par valeur
(min. CHF 20.–, max. CHF 250.–)	

6.3

**Livraison contre paiement**

Transaction conclue en Suisse	CHF 80.–
Transaction conclue à l'étranger	CHF 120.–
En cas d'investigations supplémentaires,	
un émolument de CHF 25.– est perçu par transaction.	

6.4\*)

**Transfert de propriété de titres nominatifs**

par valeur	CHF 20.–
------------	----------

**7. Frais pour mandats de gestion et ordres de réinvestissement**

7.1\*)

**Mandats de gestion****«Standard»**

Condition: une fortune totale de CHF 250 000.– sous gestion.

**Valeur de la fortune (CHF)**

	Type A (revenu fixe)	Type B (rendement) Type C (équilibré) Type D (croissance) Type E (gains en capital)
jusqu'à 1 mio	0,3 %	0,4 %
1 mio – 2 mio	0,25%	0,35%
2 mio – 5 mio	0,2 %	0,3 %
dès 5 mio.	0,15%	0,25%
Coût minimum	CHF 750.–	CHF 1 000.–

**«Forfait»**

Le forfait comprend l'ensemble des taxes, commissions, courtages (y compris courtages étrangers), droits de garde et frais.

Condition: la fortune totale donnée en gérance s'élève à au moins CHF 250 000.–. Les prélèvements fiscaux et les prestations de service extraordinaires (attestations fiscales, etc.) sont facturés séparément.

**Valeur de la fortune (CHF)**

	Type A (revenu fixe)	Type B (rendement) Type C (équilibré) Type D (croissance) Type E (gains en capital)
jusqu'à 1 mio	0,9 %	1,3 %
1 mio – 2 mio	0,8 %	1,2 %
2 mio – 5 mio	0,7 %	1,1 %
dès 5 mio	0,6 %	1,0 %
Coût minimum	CHF 3 000.–	CHF 4 000.–

**«Durable» (types A, B, C, D, E)**

Condition: une fortune totale de CHF 250 000.– sous gestion.

Le mandat de gestion «Durable» n'est offert qu'à tarif forfaitaire (voir tarif ci-dessus).

\*) S'y ajoute: 8% de TVA pour l'ensemble de la clientèle.

\*) S'y ajoute: 8% de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle ayant son domicile en Suisse ou au Liechtenstein.

### «Fonds» (types B, C, D et E)

Condition: une fortune totale de CHF 100 000.– sous gestion.

Le mandat de gestion «Fonds» n'est offert qu'à tarif forfaitaire.

Forfait 0,8%, min. CHF 800.–

Le droit est calculé sur le capital d'investissement moyen, déterminé à partir de 4 dates de référence et perçu comme suit:

En cas d'ouverture, ½ des frais est perçu pour chaque mois entier.

Pour les mois entamés, aucun frais de gérance n'est dû.

Dénonciation au 1 <sup>er</sup> trimestre	25%
Dénonciation au 2 <sup>ème</sup> trimestre	50%
Dénonciation au 3 <sup>ème</sup> trimestre	75%
Dénonciation au 4 <sup>ème</sup> trimestre	100%

## 7.2\*)

### Restrictions pour mandats de gestion

Pour les restrictions occasionnant un surplus de travail, un montant supplémentaire de CHF 250.– sera perçu par année.

## 7.3\*)

### Ordres de réinvestissement

Calculé par dépôt et par année CHF 100.–  
(placement minimum CHF 20 000.–)

Si les réinvestissements s'effectuent, conformément à l'ordre reçu, en valeurs de la BEKB | BCBE ou en fonds des Banques cantonales, aucun émoulement de réinvestissement ne sera perçu.

## 7.4\*)

### Relevés spéciaux de valeurs patrimoniales

Relevés de valeurs patrimoniales à partir du système de gestion de portefeuille (AMIS) pour clients en conseils:

jusqu'à CHF 1 mio de valeurs patrimoniales CHF 200.– (forfait)  
à partir de CHF 1 mio de valeurs patrimoniales gratuit

\*) S'y ajoute: 8% de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour la clientèle ayant son domicile en Suisse ou au Liechtenstein.